

Procès-Verbal n° 08/2024

Séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2024

Le 16 octobre 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Etaient présents ou représentés: Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIE (procuration),

Absent(es) excuse (es): Pascale VULIN, Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance: Jean-Michel JACQUES

Le procès-verbal du conseil municipal du 04 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations

- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Avenant Convention de livraison de repas avec la société LEZTROY
- Avenant Convention de livraison de repas avec les particuliers
- Délibération instituant le régime indemnitaire et tenant compte des fonctions sujettes expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)
- Approbation du transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de la Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le Département » à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la modification des statuts de la Communauté de Communes permettant son adhésion au syndicat mixte qui sera créé pour la construction et l'exploitation de cet équipement.

⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

- Zones d'accélération des énergies renouvelables - *Avis favorable*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui doit permettre de lutter contre le changement climatique et de préserver la sécurité d'approvisionnement en électricité du pays. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, opte pour le développement, sur l'ensemble du territoire communal, de la filière/solaire sur bâtiments et les aires de stationnements.

Avenant Convention de livraison de repas avec la société LEZTROY - *Avis favorable*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été passée avec la société LEZTROY pour le portage des repas ainsi que pour la cantine scolaire.

Suite au courrier en date 06 septembre 2024, de la société il convient de passer un avenant aux deux conventions.

En effet, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Repas portage = 5.81 € TTC
- Pain portage = 0.51 € TTC
- Potage portage = 0.99€ TTC
- Repas adulte (cantine) = 5.22€ TTC
- Pain gouter (garderie) = 1.52€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les deux avenants des conventions avec la société LEZTROY.

- Avenant Convention de livraison de repas avec les particuliers - *Avis favorable*

Suite au courrier en date 06 septembre 2024, de la société il convient de passer un avenant aux deux conventions avec les particuliers

En effet, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Repas portage = 5.81 € TTC
- Pain portage = 0.51 € TTC
- Potage portage = 0.99€ TTC
- Repas adulte = 5.22€ TTC

Les particuliers seront refacturés avec les tarifs ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec les particuliers.

- Délibération instituant le régime indemnitaire et tenant compte des fonctions sujettes expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) - Avis favorable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujettes, d'expertise (et d'engagement professionnel le cas échéant) selon les modalités définies ci-dessus.

d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des 2 parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

- Approbation du transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de la Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le Département » à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la modification des statuts de la Communauté de Communes permettant son adhésion au syndicat mixte qui sera créé pour la construction et l'exploitation de cet équipement.

Avis favorable et 1 abstention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département, en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles générée par la prise de cette compétence.

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles au Syndicat Mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

DIVERS

***Urbanisme**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de retrait d'un permis de construire a été demandée en mairie par un habitant de la Commune pour son voisin. Le dossier a été transmis à un cabinet d'avocat afin d'apporter la meilleure réponse possible.

***Reconstruction du bâtiment de la grotte du diable**

Suite à la réunion de la CAO, la candidature de Monsieur DELETRAZ Julien, architecte, a été retenue.

***Pont Cornillon**

Les travaux de réfection du petit pont de Cornillon ont commencé.

***Octobre rose**

500€ de bénéfices seront reversés à l'association des elles pour vous.

Clôture de la séance à 21h00.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06/11/2026.

Le Maire
Pierre GAL



Le secrétaire de séance
Jean-Michel JACQUES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel JACQUES".